

Règlement du Jeu-concours : « #IndépendantCommeVous »

Article 1 :

La Participation à ce jeu-concours gratuit est réservée à toute personne physique, professionnelle de l'immobilier hors étudiant, présents sur le salon RENT (ci-après dénommé « Participant »). Cette participation implique :

- L'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par Paruvendu.fr.
- La transmission des coordonnées conformes du Participant lors de l'inscription au jeu-concours

Article 2 :

La participation à ce jeu-concours est ouverte exclusivement du 08 novembre 2023 à 9h au 09 novembre 2023 à 18h, à l'occasion du Salon RENT.

Chaque Participant dispose de la possibilité d'effectuer 1 (une) seule participation au jeu-concours. Ainsi, il est interdit au Participant de jouer plusieurs fois en envoyant plusieurs photos. Si un Participant envoie plusieurs photos, une seule participation sera comptabilisée. En outre, dans le cas où plusieurs personnes apparaîtraient sur une même photo, le gagnant sera uniquement le Participant ayant renseigné ses coordonnées lors de l'inscription au jeu-concours.

Tous les membres d'une même agence immobilière peuvent participer au jeu-concours dès lors que chaque Participant renseigne ses coordonnées individuelles.

En vue de recontacter les Participants en cas de gain, les Participants devront obligatoirement remplir leurs coordonnées dans la borne photo :

- Nom de l'agence Immobilière
- Adresse postale de l'agence
- Nom et prénom du Participant
- Numéro de téléphone
- Adresse mail

Ne seront pas prises en considération les candidatures dont les coordonnées seront incomplètes, celles dont les participants ne seront pas joignables, celles saisies après les délais prévus ci-dessus, ou celles contraires aux dispositions du présent règlement.

Le non-respect de ces règles peut entraîner l'exclusion du participant au présent jeu-concours.

Le tirage au sort aura lieu le 24 novembre 2023.

Article 3 :

Le jeu-concours « IndépendantCommeVous » se déroule en 5 étapes :

1 – Le Participant prend sa photo sur la borne mise à disposition et renseigne ses coordonnées dans la borne photo mise à disposition.

2- Le Participant devra prendre connaissance du règlement du jeu-concours et cocher une case portant la mention « Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du jeu-concours et je m'engage, sans réserve à le respecter ».

3- La photo sera alors directement imprimée via la borne. Pour finaliser sa participation au jeu-concours, le Participant devra afficher la photo sur le stand de Paruvendu.fr à l'emplacement dédié pour la durée du salon RENT.

4- S'il remplit les conditions de participation il sera donc inscrit pour le tirage au sort.

5- Suite au tirage au sort, le participant sera recontacté par ParuVendu.fr par email à l'adresse indiquée sur le formulaire de participation, pour l'informer du lot qu'il aura gagné.

Liste des lots mis en jeu :

- Un Drone DJI MINI 2 SE d'une valeur de 348€ TTC
- Une Go Pro Hero 10 black d'une valeur de 299,99€ TTC
- Kit smartphone caméra 360° d'une valeur d'environ 178€ TTC
- Stabilisateur pour smartphone Dji OM SE Osmo Mobile SE : 109€ TTC
- Formation photo immobilière d'1h : 25€ TTC

Article 4 :

Paruvendu.fr considère comme frauduleuses les méthodes de participation automatiques au moyen d'un logiciel, d'un matériel, d'un automate ou de tout autre dispositif qui ne constitue pas une participation directe et « manuelle ».

Paruvendu.fr se réserve le droit d'exclure de la participation au jeu-concours tout auteur de fraude ou de tentative de fraude et d'annuler sa participation au jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment informatique, et à quelque moment que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination du gagnant.

Un gagnant qui aurait fraudé, tenté de le faire ou bénéficier de manœuvres ne se verra pas attribuer les dotations. Paruvendu.fr se réserve le droit de poursuivre les auteurs de fraudes devant les juridictions compétentes.

Aucune indemnité ni demande de remboursement ne seront recevables de ce fait.

Article 5 :

Les dotations seront acceptées telles qu'elles sont annoncées. Aucun changement (de date, de prix, etc...) pour quelle que raison que ce soit ne pourra être demandé par les gagnants.

Aucun équivalent ou contrepartie financière de la dotation exceptionnelle ne sera accordé.

Il est précisé que Paruvendu.fr ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du prix prévu ci-dessus.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

La mise à disposition des gains sera adressée par Paruvendu.fr au plus tard 6 (six) semaines à compter de la date de la participation ayant entraîné un gain pour le participant. Le gagnant devra communiquer

les informations nécessaires à Paruvenu.fr pour la bonne mise en application des lots gagnés au plus tard 8 (huit) semaines à compter de la date de participation ayant entraîné son gain.

Paruvenu.fr ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de non-retour du gagnant pour la mise en place de ses gains (L'activation de ces lots devra s'effectuer au plus tard 6 mois après la date de la fin du jeu-concours.

Article 6 :

Paruvenu.fr se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse la dotation et sa valeur pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du jeu. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Paruvenu.fr se réserve la possibilité de remplacer les gains par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits gains, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. Aucune contrepartie financière ou équivalent financier ne pourra être réclamé.

Article 7 :

Le gagnant autorise expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de son nom, prénom et code postal et photo avec laquelle il aura participé, sur le site Internet <https://www.paruvenu.fr/> , <https://pro.paruvenu.fr/> et/ou sur tout autre support ParuVendu.fr (Réseaux sociaux, articles de presse, etc....), ainsi qu'à l'occasion de la participation au salon RENT (sur le stand de ParuVendu.fr) ou toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent jeu-concours dans les conditions de l'article 10 relatif aux données personnelles.

A cette fin, le Participant autorise ParuVendu.fr, pour une durée de 12 mois, à publier les photos prises dans le cadre du jeu-concours sur l'ensemble de ses supports de communication, sites web et réseaux sociaux. Dans ce cadre le Participant au jeu-concours s'engage expressément à céder temporairement et à titre gratuit son droit patrimonial à l'organisateur à permettre à l'organisateur d'utiliser son droit à l'image ainsi que celui de toute personne l'accompagnant.

La photographie prise à l'occasion du jeu-concours ne devra pas avoir un caractère obscène, pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature à réprimée par les lois en vigueur. Dans un tel cas la participation au jeu sera refusée.

Article 8 :

Paruvenu.fr rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau de télécommunication et décline toute responsabilité quant aux problèmes relatifs à la délivrabilité des emails.

En outre, la responsabilité de Paruvenu.fr ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte d'emails ou courriers électroniques.

Paruvenu.fr ne saura davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à transmettre par voie électronique sa participation du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux :

L'encombrement du réseau,
Une erreur humaine ou d'origine électrique,
Toute intervention malveillante,
La liaison électronique,
Matériels ou logiciels,
Tout dysfonctionnement de logiciels ou de matériel,
Un cas de force majeure,
Des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des jeux.

Article 9 :

Paruvenu.fr pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination du gagnant.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 10 :

10.1 QUI EST LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT ?

Le responsable du traitement de vos données à caractère personnel est Paruvenu.fr.

10.2 QUELLES DONNEES PERSONNELLES SONT COLLECTEES ?

Dans le cadre de la participation au jeu-concours, Paruvenu.fr pourra être amenée à collecter les données suivantes :

- Numéro de téléphone,
- Nom
- Prénom
- Adresse postale
- Adresse email
- Photo

10.3 POURQUOI LES DONNEES PERSONNELLES SONT COLLECTEES ?

Les données personnelles sont collectées et traitées pour les finalités suivantes :

- Gestion de vos inscriptions au jeu-concours
- Tirage au sort et information des gagnants
- Détection et lutte contre la fraude

- Gestion de l'attribution et de l'acheminement des lots
- Gestion des contestations et des réclamations
- Prospection directe par courrier électronique
- Promotion des services de Paruvendu.fr lors du Salon RENT, sur les réseaux sociaux ou sur son site web

10.4 QUELLE EST LA BASE LEGALE DU TRAITEMENT DE MES DONNEES PERSONNELLES ?

Les données à caractère personnel collectées sont strictement nécessaires à l'exécution du contrat de jeu-concours auquel et à la réalisation des finalités visées ci-dessus (art. 6) du RGPD).

Après la conclusion du jeu-concours et la publication du nom du gagnant, les données personnelles des Participants, exceptées les photos, seront effacées dans un délai de trois (3) mois. Les photos quant à elles seront supprimées à la fin d'un délai d'un (1) an.

Le gagnant autorise expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de sa photo, son nom, prénom(s) et du nom de sa société sur le site Internet « ParuVendu.fr » et/ou « Pro.ParuVendu.fr » tout autre support qu'utilise Paruvendu.fr, tels que les réseaux sociaux, plaquettes publicitaires, articles, ou sur le salon RENT à des fins d'information des autres participants pendant une durée de douze (12) mois.

Ce traitement de données à caractère personnel est fondé sur l'intérêt légitime du traitement afin d'informer les autres participants des gagnants du présent jeu-concours et de démontrer la bonne exécution du jeu-concours (art 7 du RGPD). Tout gagnant peut néanmoins s'y opposer à tout moment pour des raisons tenant à votre situation particulière.

Vos données sont également utilisées à des fins de prospection directe par courrier électronique concernant d'autres jeux-concours organisés par Paruvendu.fr, sur la base de l'article 34-5 du Code des Postes et des Communications Electroniques. Vous pouvez vous y opposer à tout moment dans les conditions visées à l'article 10.7.

10.5 QUI SONT LES DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES ?

Les données personnelles collectées sont destinées à Paruvendu.fr.

10.6 QUELLE EST LA DUREE DE CONSERVATION DE MES DONNEES ?

Les données à caractère personnel collectées et traitées par Paruvendu.fr dans le cadre du jeu-concours ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies telles qu'énoncées au présent règlement, en ce compris la durée de prescription légale applicable à des fins de conservation de la preuve de votre participation et de l'envoi des dotations pour la défense des droits du Responsable de Traitement, soit une durée maximale de 3 ans.

10.7 QUELS SONT MES DROITS SUR MES DONNEES ?

Les participants au présent jeu-concours disposent à tout moment la possibilité de refuser de recevoir des messages de prospection directe par courrier électronique en se désinscrivant de la liste de diffusion (lien présent dans les courriers électroniques)

Conformément aux dispositions du Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des données et la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants au jeu-concours disposent également d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de suppression et

d'opposition sur les données à caractère personnel les concernant. Ils disposent également du droit de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel après décès. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier à « Service RGPD DPO » - Paruvendu.fr – 86 rue Paul Bert CS83831, 69446 Lyon Cedex 03 ou à l'adresse mél ci-après dpo@paruvendu.fr

L'exercice des droits sur les données (à l'exception de l'opposition à recevoir des messages de prospection) nécessite la présentation d'une pièce d'identité par envoi d'un courrier électronique. Sans cette pièce, pour la protection de vos informations personnelles, il est impossible de les divulguer, de les modifier ou de les supprimer.

10.8 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES, AIDE

Tout participant peut contacter le délégué à la protection des données de Paruvendu.fr en toute confidentialité via cette adresse email : dpo@paruvendu.fr . Ils disposent du droit de déposer une réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés dans les conditions indiquées sur son site internet : <https://www.cnil.fr/fr/agir>

Article 11 :

Le fait de participer à ce jeu est conditionné à l'acceptation préalable du présent règlement et de l'arbitrage de Paruvendu.fr pour les cas prévus et non prévus.

En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à Paruvendu.fr dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la fin du présent jeu-concours à l'adresse suivante :

Service RGPD DPO – Paruvendu.fr –

86 rue Paul Bert CS83831,

69446 Lyon Cedex 03

Ou à l'adresse email ci-après dpo@paruvendu.fr.

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de Paruvendu.fr ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au présent jeu-concours.

LE PRESENT REGLEMENT EST REGI PAR LE DROIT FRANÇAIS. LES PARTIES S'EFFORCERONT DE RESOUDRE A L'AMIABLE TOUT LITIGE QUI SURVIENDRAIT A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU PRESENT REGLEMENT. EN CAS DE DESACCORD DEFINITIF, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON SERA SEUL COMPETENT, MEME EN CAS D'APPEL OU DE PLURALITE DE DEFENDEUR